

Marchand de peur

Inutile d'être créatif pour réussir dans mon métier.

Quelques mots suffisent :

« santé », « pesticide »,

« lobby »... assortis de

« chimique », « cancérigène »,...

Les tendances du moment

sont « glyphosate » et

« tératogène ». J'assemble le

tout en pseudo-études, très

digestes car sans un seul

gramme de science. Je suis

marchand de peur et mon

commerce profite à tous -

ou presque ! Les médias y

trouvent des sujets vendeurs,

le public apprécie de

s'indigner, sans parler du

bobo, justifiant ainsi son

snobisme alimentaire. Quant

au politique, je lui permets - à

peu de frais ? - de satisfaire

l'opinion.

Et l'agriculteur dans tout ça ?

Le chiffre du mois

10,95 €/t : c'est le montant des droits de douane appliqués au maïs à l'importation vers l'UE depuis le 1^{er} septembre.

MARCHÉ

MARCHÉ EUROPÉEN SOUS PRESSION

Cela n'aura échappé à personne : depuis le début de l'été, les prix du maïs sont en chute libre sur le marché européen. En effet, depuis le mois de juillet, Euronext a perdu plus de 16 €/t sur l'échéance novembre 2017.

DES RÉCOLTES AMÉRICAINES AU RENDEZ-VOUS

En causes, les récoltes pléthoriques qui s'engrangent en Amérique du Sud et des rendements américains en prévision qui, malgré les conditions difficiles de la campagne, sont estimés à plus de 106 q/ha en 2017. Cela représente à peine 3 q/ha de moins que l'an passé, année record pour les États-Unis mais avec des notations des cultures bien inférieures à celles enregistrées les années passées... De quoi s'interroger sur la cohérence de ces rendements.

La concurrence entre les principaux exportateurs mondiaux s'annoncent donc féroce, et pèse fortement sur les prix internationaux, en particulier aux États-Unis, le maïs US ayant besoin de capter de la demande.

DÉCLENCHEMENT DES DROITS DE DOUANE

Associée à la forte réévaluation de l'euro face au dollar (+15% depuis le début de l'année 2017), les cours européens sont d'autant plus sous pression. Cette forte dégradation des cours internationaux conduit au déclenchement mécanique des droits de douane à l'importation dans l'UE. Ces droits flottants sont en effet indexés sur le prix à l'importation CAF (coût/assurance/fret) du maïs d'origine US à Rotterdam. Ceci fait l'objet d'un calcul communiqué périodiquement par la Commission européenne : il s'élève aujourd'hui à peine à 146 €/t. Des droits de douane à l'importation sont donc entrés en vigueur, d'abord à hauteur de 5.16 €/t (août 2017), puis à hauteur de 10.95 €/t (septembre 2017). Ces droits ne seront annulés que lorsque le prix représentatif à l'importation CAF repassera au-dessus de la barre des 157 €/t. Ils doivent permettre, a minima, d'enrayer la baisse des prix sur l'Union Européenne. Reste que la Commission a accordé de nombreuses concessions lors d'accords internationaux successifs, avec des contingents à droits zéro qui limitent

l'efficacité du dispositif. Rappelons que l'UE vient d'offrir un contingent de 625 kt supplémentaires à l'Ukraine qui se rajoutent aux 450 kt déjà en vigueur en 2017 (et qui progressera dans les années à venir). Etait-ce bien nécessaire, quand on sait qu'en 2016/17, l'Ukraine a fourni 8.5 Mt de maïs à l'UE, soit 63% du total de ses exportations ? Le dispositif actuel, dernier filet de sécurité pour les producteurs, constitue-t-il une entrave au commerce ? Un lecteur avisé aura peut-être une idée plus pertinente que celle des autorités européennes !

La concurrence des maïs d'importation, tant sur le sud que le nord de l'UE reste par conséquent vive, malgré l'application des droits de douane.

Les producteurs de maïs français n'avaient pas besoin de cela. Car, si à la veille des récoltes, les rendements s'annoncent au rendez-vous (bien que parfois irréguliers), la baisse des prix fera que le chiffre d'affaires se rapprochera de celui de l'an passé pour la ferme France. Pour la 5^{ème} année consécutive, le revenu des maïsiculteurs, à l'image de l'ensemble des producteurs de grains, s'annonce donc en berne.

PLAN « EAU »

VERS DES MESURES CONCRÈTES ?

Au cours du mois de juillet, dans un contexte hydrologique un peu sous tension, Nicolas Hulot a annoncé la présentation d'un plan sur la gestion de l'eau, lors de son audition devant la Commission des Affaires Economiques du Sénat. Le 9 août, les deux ministres, Stéphane Travert et Nicolas Hulot, se sont exprimés sur les actions à mettre en place pour « résorber durablement les situations de tension hydrique et associer pleinement les territoires à la politique de gestion de l'eau ». Les propositions s'appuient sur deux volets : le premier consistant à encourager la sobriété des usages et l'innovation et le second, visant l'émergence de solutions locales adaptées. Le développement d'une agriculture plus économe en eau, notamment grâce aux choix des assolements ; l'efficacité de l'irrigation ou encore, la sélection génétique, sont autant de pistes avancées. Le stockage hivernal et la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sont également présentés comme des solutions innovantes pour éviter les prélèvements en période sèche. Néanmoins,

Le stockage hivernal sera soutenu « là où c'est utile et durable ». Les ministres appellent les acteurs des territoires à s'impliquer dans la gestion de l'eau afin de trouver des solutions adaptées localement. Cette démarche a d'ailleurs été réaffirmée par le Président de la République devant les Préfets le 5 septembre, au cours de la présentation de leurs feuilles de route. A cette occasion, Emmanuel Macron a demandé aux préfets coordinateurs de bassins de se mobiliser autour des projets de territoires afin d'assurer un juste partage de la ressource en eau.

LES PROJETS DE TERRITOIRES PASSÉS À LA LOUPE

Les projets de territoires feront l'objet d'un travail spécifique et approfondi puisqu'une cellule d'expertise interministérielle sera mise en place afin de faire le point sur les difficultés rencontrées dans la gestion de l'eau en agriculture. Concrètement, les deux ministres auront sous leur autorité une cellule d'expertise qui, d'ici le 31 octobre, devra examiner 47 projets de territoires dont la réalisation pourrait être accélérée. La cellule sera composée d'un membre du CGEDD (ministère de la Transition écologique), d'un membre du CGAER (ministère de l'Agriculture), de deux personnes qualifiées représentant la profession agricole et les associations et en lien avec les instituts techniques. Gageons que ces projets de territoires génèrent une véritable concertation des acteurs locaux et soient un véritable levier à même de faire émerger les projets de stockage de l'eau.

UN PLAN EAU EN LIEN AVEC LE PNACC

La question du changement climatique occupe une place centrale dans ce plan qui devra indéniablement être mis en connexion avec le 2nd Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) d'ici fin 2017, qui influencera les futures politiques des bassins hydrographiques et des outils de planification tels que les SDAGE et les SAGE. Alors que ce deuxième plan fera de la ressource en eau l'une de ses priorités, la profession agricole devra être vigilante et active sur la rédaction de ce plan, afin de faire en sorte que le changement climatique ne soit pas seulement abordé par l'entrée « économies d'eau » mais aussi par celle de la création de ressource.

UNE PROFESSION AGRICOLE UNIE SUR LE DOSSIER

La profession agricole s'est exprimée par voie de communiqué de presse à deux reprises, en amont des annonces et après celles-ci. Les organisations professionnelles agricoles (APCA, FNSEA, Irrigants de France, JA) ont demandé d'une même voix que soit mise en place une politique de l'eau ambitieuse et pragmatique, afin d'anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture française. Elles ont également salué cette première communication commune des deux ministères, mais veilleront à ce que cette collaboration persiste dans le temps en bonne intelligence, comme le recommande d'ailleurs le dernier rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) intitulé *Eau, agriculture et changement climatique : statu quo ou anticipation ?*

L'AGPM veillera notamment à ce que la culture du maïs de soit pas stigmatisée et que ces annonces débouchent sur un plan d'actions avec des volumes et un calendrier défini.

LA SIMPLIFICATION : UNE NÉCESSITÉ ABSOLUE

Le stockage de l'eau est également abordé dans le cadre des discussions du *projet de loi sur le droit à l'erreur et la simplification normative*. Un amendement, porté par la profession agricole, vise à prendre, par ordonnance, toute mesure relevant du domaine de la loi favorisant une politique active du stockage de l'eau (financements, plan national de stockage, compatibilité avec les SDAGE etc.). Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée par IRRIGANTS de France et l'AGPM sur des mesures de simplification concrètes, d'ordre réglementaire, afin de faciliter les procédures administratives liées aux projets de stockage. En termes de calendrier, le projet de loi devrait être déposé à l'Assemblée Nationale en octobre.

Une volonté politique forte en matière d'eau, en appui à l'agriculture française, doit désormais être véritablement affichée.

PLAN CLIMAT

LA BIOÉCONOMIE CÉRÉALIÈRE « SOLUTION »

Le plan Climat, présenté par Nicolas Hulot le 6 juillet, a fixé l'ambition de la France de rendre irréversible la mise en œuvre de l'accord de Paris (COP21), d'en finir avec les énergies fossiles, de s'engager dans la neutralité carbone, d'aller vers plus d'autonomie et d'efficacité énergétique. Il accélère la transition énergétique et climatique, engagée par loi de 2015, avec des objectifs ambitieux, partagés, qui stimuleront l'innovation. Dans ce cadre, le Plan Climat souhaite aussi encourager le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique : une ambition partagée par l'AGPM qui appelle à en exploiter les atouts. En effet, les 290 millions de tonnes de CO₂ captés annuellement par les grandes cultures sont le point de départ d'une bioéconomie durable et cohérente avec les ambitions du plan climat. Les filières de la bioéconomie céréalière - renouvelables, sobres, innovantes et créatrices de valeur et d'emplois - répondent durablement à nos besoins et contribuent dans le même temps, à réduire nos déficits protéiques et commerciaux tout en relevant les défis énergétiques et climatiques. L'alimentation coûte moins cher grâce à la création de valeur par la complémentarité des usages que permet la bioéconomie.

L'AGPM estime donc urgent d'encourager le développement des grandes cultures et de leurs nouveaux usages et de profiter ainsi pleinement de leurs externalités positives grâce à une réglementation et une fiscalité adaptées, le maintien du plafond de 7% pour les biocarburants conventionnels après 2020 et des objectifs chiffrés ambitieux. Les biocarburants et biogaz doivent être exemptés de taxe carbone, leur taxation étant un non-sens écologique. L'AGPM demande enfin que les états généraux de l'alimentation reconnaissent les atouts et la force des filières céréalières existantes de la bioéconomie, qui vont au-delà d'une alimentation de qualité et à la portée de tous.



■ CONGRÈS DU MAÏS : 22 & 23 NOVEMBRE

Le Congrès du maïs 2017 se déroulera à Toulouse au centre des congrès Pierre

Baudis, les 22 et 23 novembre prochains. Au programme du 22 : les assemblées d'Irrigants de France, d'AGPM Maïs semence, de la section maïs de l'UFS, des anciens du maïs. Cette journée se clôturera par l'Assemblée Générale de l'AGPM qui accueillera la Présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, et le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert. La matinée du 23 novembre se tiendra l'assemblée générale de la FNPSMS (l'interprofession de la Production de Semences de Maïs et de Sorgho).
Pour vous inscrire :
<http://www.maizeurop.com/evnement/congres-du-mais-2017/>

■ ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION : C'EST PARTI !

Les premières réunions des ateliers des états généraux de l'alimentation ont démarré le 28 août dernier et se dérouleront jusqu'au 30 novembre. La filière maïs y est représentée dans trois ateliers. Tout d'abord le président de l'AGPM est titulaire dans l'atelier transversal n°12 « Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde ». L'AGPM assure de plus deux suppléances : l'une dans l'atelier n°3 « Développer la bio-économie et l'économie circulaire » et l'autre au sein de l'atelier n°11 « Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable ». Mais chacun d'entre nous peut donner son avis sur le site du ministère de l'agriculture en apportant sa contribution à la consultation.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations AU 1^{ER} JUILLET 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/07/17	situation au 01/07/16	100 = 01/07/16
Stocks collecteurs agréés	1779	2271	78,3
Collecte	9 745,3	10 545,4	92,4
Importations	573,9	412,5	139,1
Amidonnerie	2269	2259	100,44
Semoulerie	ND	ND	ND
Exportations	4 320,9	5 977,9	72,3
Dt UE	4 125,8	5 623,9	73,4
Pays tiers	195,1	354,0	55,1

Utilisations des céréales par les fabricants
d'aliments du bétail au 1^{ER} JUILLET 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/07/17	situation au 01/07/16	100 = 01/07/16
Blé tendre	5 423,5	5 217,2	103,9
Orge	1 601,1	1 015,0	157,7
Maïs	2 281,6	2 773,7	82,2
Autres céréales	482,1	721,1	66,8
TOTAL	9 788,3	9 727,0	100,6

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	JUILLET 2017	JUILLET 2016
Rendu Bordeaux	151,00	154,66
Départ Eure-et-Loir	167,00	153,50
Majorations mensuelles	11,16	11,16